



RELEVEE D'ENREGISTREMENT
D'OBJETS D'ARTS N°004565 /MINCULT/DPC/SCM
RELEASED FROM RECORDING

DELIVRÉ à:

Issued to

NATIONALITE(E):

nationality

PASSEPORT:

passport

N° **[REDACTED]**

OBJET(S) PRÉSENTÉ(S)
ITEM PRESENTED

06 ŒUVRE D'ARTS

06 PIÈCES

MATRICULE : N° 1007580
ENREGISTREMENT : N° M132584-2011



Anna Tola Menna

Conformément à la loi N°91/008 du 30 juillet 1991 portant protection du patrimoine culturel national.

Vu le décret N°71/DF/660 du 29 juillet 1986 portant ratification de la convention de l'Organisation Internationale des Musées (ICOM) concernant les mesures à prendre pour la protection du patrimoine et la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

Vu le décret N°103-CMAC/PGI du 12 mai 1985 portant ratification de la convention de libre circulation des personnes et des biens en zone CEMAC, et des mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, L'exportation et le transfert de propriétés alienes des biens culturels dans la sous région CEMAC et international.

Le Ministre de Culture, Le délégué régional à l'Unesco-ICOM, et le directeur du patrimoine culturel attestent l'enregistrement des objets susmentionnés qui peuvent par conséquent être exportés conformément à la réglementation en vigueur au Cameroun sur l'exportation des produits artistiques.

En foi de quoi, le présente relevée est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Bafoussam le 03 Aout 2011

Le directeur Musée

Le Ministre

Le délégué régional

Benoit Sossou
UNESCO - CAMEROUN

